

REVHO
Réseau Entre la Ville et l' hôpital
pour l' Orthogénie

Quand l'échographie complique la décision d'IVG

Soirée annuelle du réseau REVHO- 01/10/2019
Dr Anne-Elisabeth MAZEL



Plan :

- cas n°1 : grossesse gémellaire
- cas n°2 : grossesse arrêtée
- cas n°3 : terme limite ou dépassé/demande clichés

Plan :

- code de déontologie
- protocole grossesse arrêtée
- réglementation en échographie
- conclusion/charte échographiste



IVG

MON CORPS, MON CHOIX, MON DROIT

WWW.IVG.GOUV.FR

0 800 08 11 11 Service & appel
anonymes et gratuits

Sexualités - Contraception - IVG



- sujet de **déontologie** médicale, sans recommandation stricte
- il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses
- proposition d'échanges pour nous aider dans notre pratique quotidienne



Cas n°1 : grossesse multiple

- Femme multipare
- dernier accouchement < 1 an
- souhaite une IVG
- voici l'échographie de datation :



Une interrogation fréquente...

- deux praticiens , une même stagiaire
- problématique similaire à deux jours d'intervalle
- l'une expose la gémellité : la patiente garde la grossesse
- l'une cache la gémellité : IVG réalisée
- que faire? que dire? nous demande notre stagiaire

qui agite les réseaux sociaux, et les formations!

#DocTocToc cs pour IVG, demande confirmée mais écho pas faite. Je la fais: gémellaire. J'informe, comme mon devoir de loyauté me le dicte1/2

"Dr, vous n'auriez pas dû me le dire", répété 2 fois. Fait réfléchir... Mais e pense continuer à le dire. Que faites-vous dans ce cas? 2/2

 4  1  1 

Je trouve ca de notre devoir, même si pas facile. Certaines femmes sont soulagées "un c'etait pas possible, alors deux encore moins!".

   1 

Que dit la loi? Code de déontologie médicale

Article 35 (article R.4127-35 du code de la santé publique)

Le médecin doit à la personne qu'il examine, qu'il soigne ou qu'il conseille, une information loyale, claire et appropriée sur son état, les investigations et les soins qu'il lui propose. Tout au long de la maladie, il tient compte de la personnalité du patient dans ses explications et veille à leur compréhension.

Que dit la loi?

- devoir de loyauté
- parfois en opposition avec information « appropriée »
- dans contexte d'IVG, est-ce approprié de rajouter cette information pour la patiente?
- pour la gémellité : cas de conscience mais ne pas projeter ses propres croyances sur la femme
- cas par cas

La loi toujours :

Article 69 (article R.4127-69 du code de la santé publique)

L'exercice de la médecine est personnel ;
chaque médecin est responsable de ses décisions et de ses actes.

CAS n°2 : grossesse arrêtée

- Clara, 24 ans, G1P0
- DDR : 06/08/2019 (a des cycles réguliers)
- TT : 8 SA ce jour
- voici l'échographie que vous effectuez ce jour :



CAS n°2 : grossesse arrêtée : le diagnostic

- Critères échographiques précis :

- Diamètre du sac > 16 mm sans embryon visible
- Embryon > 5 mm sans activité cardiaque



La grossesse arrêtée se définit par un embryon de plus de 5mm sans activité cardiaque ou un sac gestationnel sans évolutivité à plus de 5jours d'intervalle.

Cas n°2 : grossesse arrêtée, le traitement en ville

- code prestation FFC « Forfait Fausse Couche » à un montant de 65,45 € ou 54,80 € selon les actes réalisés (avec ou sans échographie)
- exclusivement sur feuille de soins « papier »
- anonymat mineure possible
- <https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/prescription-prise-charge/prise-en-charge-des-fausses-couches-precoces-en-ville/prises-en-charge-des-fausses-couches-precoces-en-ville>

CAS n°3 : Terme limite ou dépassé- demande de clichés

- Jeune femme 19 ans,
- G1P0, une IVG faite en urgence à 13SA
- en consultation post-IVG, elle me demande les clichés pour son copain qui n'est pas venu ni en pré ni en post...
- discussion avec CCF : décision de ne pas lui donner les clichés pré IVG , on demande au copain de venir.



Est-on obligé de donner les clichés d'échographie?

- dans un cadre d'échographie en ville, avec cotation réalisée, production obligatoire d'un CR accompagné d'un nombre minimal de cliché
- possibilité dans contexte d'IVG d'« adoucir » l'image et d'éviter le parfait profil foetal (**privilégier un BIP ou LF** pour les gros termes)



Est-on obligé de donner les clichés d'échographie?

- dans un cadre de consultation en CPEF ou CIVG, comme outil d'aide au diagnostic, sans cotation, ni CR
- => clichés non obligatoirement remis à la patiente.

CONCLUSION :

pour que l'échographie n'entrave pas la décision

- Charte des échographistes Revho (disponible sur le site de Revho)
- 3 objectifs : dater, localiser, évolutivité
- Anticiper les situations non prévues pour gérer l'annonce au mieux
- Anticiper la demande des clichés et privilégier des clichés adoucis
- Rediscuter des situations qui vous ont posé problème en groupe de pairs
- Code de déontologie médicale

Merci pour votre attention.